GUIDE TO USING THE RURAL LENS

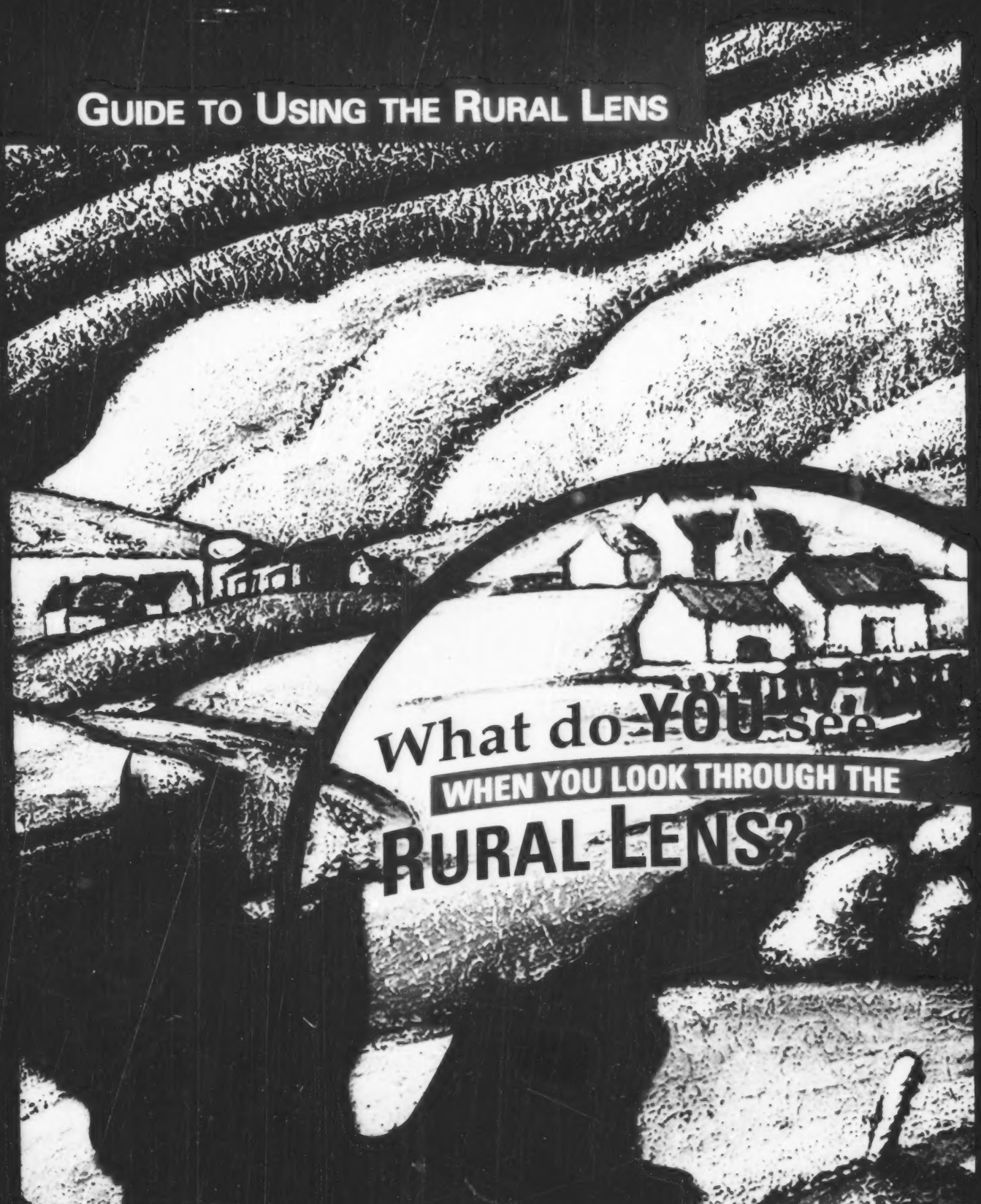

Canada

101-05223/

WHAT IS THE RURAL LENS?

It's an element of the Canadian Rural Partnership, a tool to help you factor the needs of rural and remote Canadians into new policies, programs, and regulations.

WHY SHOULD YOU USE THE RURAL LENS?

- To strengthen your initiative by ensuring that **all** Canadians and the communities they live in–rural, remote and urban–benefit.
- To help the government deliver on its commitment to improve the quality of life in rural and remote Canada, as outlined in the 1997, 1999 and 2001 Speeches from the Throne.
- To strengthen your Minister's contribution to the Annual Report to Parliament on Rural Canada (coordinated by the Rural Secretariat).
- To maximize the opportunity to make good public policy by testing its impact on rural and remote Canada right at the start, thus reducing the likelihood of making modifications at the end of the development process to include rural and remote considerations.

HOW TO USE THE GUIDE:

The Guide has been divided into two sections: **"What stage are you at"**, and **"How to use the Rural Lens"**. On the left page, you have the description of the stage of development and questions to consider. On the right you have corresponding templates to fill in, questions to answer, or examples to follow.

1. **DETERMINE AND LOCATE THE STAGE YOU'RE AT.**
   The 10 stages we've included here are:

1. Concept ..... p. 4
2. Environmental Scan and Impact Assessment ..... p. 4
3. People and Organizations Involved ..... p. 6
4. Development and Design ..... p. 6
5. Communications ..... p. 8
6. Validation and Consultations ..... p. 8
7. Refine Initiative and Identify Resources ..... p. 10
8. Approval ..... p. 10
9. Deliver Program ..... p. 10
10. Monitor and Evaluate Program ..... p. 10

2. **CONSIDER THE STATEMENTS AND QUESTIONS, AND**
3. **FILL IN THE TEMPLATES AND ANSWER THE QUESTIONS TO COMPLETE THE STAGE.**

Depending on the nature of your initiative, you may want to do a number of stages at the same time. We encourage you to photocopy the templates for each of your new initiatives. And we can help by guiding you through the stages.

WHAT DOES "RURAL" MEAN?

Rural means different things to different people. It includes small towns, villages and hamlets–by that yardstick, 90% of Canada is rural or remote–and up to 30% of Canada's population is spread out over this 90% of the land.

LOCATION

There are rural communities all across the country and remote communities in the northern or coastal areas of most provinces and in all of the territories.

CHARACTERISTICS OF RURAL AND REMOTE CANADA

- longer distances to services (health/medical, school, financial)
- less access to transportation and fewer alternative means of transportation available
- access by rural routes, ice roads, or by air or water only
- limited access to telecommunications infrastructure, telephones or Internet
- dependence on primary resource industries (e.g. forestry, fishing, mining, agriculture)
- clean air, open spaces, vast forests and lakes, tundra
- a way of life, with unique traditions/culture and a specific social structure
- the North is rich in natural resources and has an austere climate, little vegetation, permafrost, fewer hours of daylight, higher price index for tax exemptions

DEFINITIONS OF RURAL:
There is no one definition of rural that is used consistently by all levels of government. The one used most often by federal departments is the Rural and Small Town Canada definition. The OECD and the Census of Population definitions include the concept of density of population.

RURAL AND SMALL TOWN CANADA DEFINITION:
population outside Census Metropolitan Areas (100,000+ and 50% or more of neighbouring municipalities commute to urban core) and outside Census Agglomerations (10,000-99,000 and 50% or more of neighbouring municipalities commute to urban core).
(1996 rural and small town population = 22%)

OECD DEFINITION:
- predominantly rural: over 50% population living in rural communities
- intermediate: from 15 to 49% population living in rural communities
- predominantly urban: less than 15% population living in rural communities (where a rural community has less than 150 persons per km^2)

(1996 population in predominantly rural regions = 31%)

CENSUS OF POPULATION DEFINITION: communities of less than 1,000 people and areas with a population density of less than 400 persons per km^2.
(1996 rural population of Canada = 22%)

DEFINITION OF REMOTE: This is a working definition, as there is no one definition that is used by all levels of government. It is based on the Geography Working Paper No. 2000-3, Geography Division, Statistics Canada (January 2000).

Remote: area that is sparsely populated, at a great distance from, and with little to no influence from urban/business centres. Remote communities are characterized by their geographic location, degree of economic activity (generally moderate to low), physical attributes and accessibility issues and challenges (for services, goods and transportation).

STAGE 1 Concept

Define the initiative (program, policy, legislation).

STAGE 2 Environmental Scan and Impact Assessment

You're generating great ideas that will benefit Canadians. This section is intended to help you think through how your initiative fits in the "big picture" of government-wide priorities, in particular, rural ones. If you wish to conduct consultations at this stage, see Stage Six for more detailed guidelines.

- Examine recent Throne Speeches and Budgets, government priorities, horizontal connections with other federal government priorities, public demand/appetite, stakeholder support, and legal jurisdiction. The impact may well be the same for rural, remote and urban areas, or a beneficial impact to one may also be beneficial to another. On the other hand, a disproportionately negative impact on rural or remote regions should cause you to reconsider what is proposed. Will it stand the test of good public policy?
- Check with other departments (e.g. on their Internet site, Parliamentary committees' sites) for consultations that may have taken place (rural and remote, as well as urban).
- Undertake studies or research, as necessary, on issues relevant to your initiative as it relates to rural Canada, in order to develop a solid background and foundation for the initiative (e.g. check the Policy Research site for information and sources: **policyresearch.schoolnet.ca**). Check, for example, with appropriate women's directorates or diversity experts to consider any unintended impacts on the various sub-groups in the rural and remote or urban communities.
- Consult with the Rural Secretariat for potential rural impacts (613-759-7112, **www.rural.gc.ca**).

CONSIDER THE FOLLOWING QUESTIONS:

> How is this initiative relevant to rural and/or remote Canada?

> Is the impact specific to a selected rural/remote environment or region?

> What is the potential financial/economic impact on rural and remote regions?

> What is the potential social impact on rural and remote regions?

> What is the potential environmental impact on rural and remote regions?

> What is the potential cultural impact on rural and remote regions?

> How can the effects on rural and remote regions be measured?

> How is the initiative consistent with government priorities, with government commitments to rural and remote Canada, and to other sub-groups in rural and remote Canada?

> Will the impact of this initiative vary for specific groups (such as men, women, youth, seniors, Aboriginal and non-Aboriginal residents) in rural and remote Canada?

> Is sustainablility (i.e. the convergence of economic, social and environmental factors) being considered?

THE GOVERNMENT'S VISION FOR RURAL CANADA

The Government of Canada is committed to a rural Canada with:

- Vibrant communities and a sustainable resource base contributing to our national identity and prosperity.
- Citizens making informed decisions about their own future.
- Canadians sharing the benefits of the global knowledge-based economy and society, and taking full advantage of opportunities to develop sustainable communities and personal skills.

PRIORITIES

Rural Canadians have identified the following areas for focused attention:

- Access to federal government programs and services;
- Access to financial resources for rural business and community development;
- Programs and services for rural and Aboriginal youth;
- Rural community capacity building, leadership and skills development;
- Infrastructure for community development;
- Skills and technology to participate in the knowledge-based economy;
- Economic diversification in rural Canada through more targeted assistance;
- Access to health care at reasonable cost;
- Access to education at reasonable cost;
- Strategic partnerships to facilitate rural community development; and
- Promoting rural Canada as a place to live, work and raise a family.

The **Vision** and **Priorities** were developed during the Rural Dialogue process – a discussion between the federal government and rural and remote Canadians. They are part of the **Federal Framework for Action in Rural Canada.**

STAGE 1 Concept

What is the title of your initiative? What is its objective?

Examples of possible initiatives: a capacity-building **program** for rural communities; a **policy** on taxes for small and medium-sized enterprises; **legislation** on endangered species.

STAGE 2 Environmental Scan and Impact Assessment

In the table, describe briefly the impact of the initiative on people and resources in rural, remote and urban areas. You may wish to add sub-columns for specific groups.

Question	Rural	Remote	Urban
Relevance to rural and remote			
Relevance to specific region			
Economic impact on rural and remote			
Social impact on rural and remote			
Environmental impact on rural and remote			
Cultural impact on rural and remote			
Measurement of effects			

EXAMPLES OF CONSULTATIONS/RESEARCH:

> The *Rural Dialogue* and the *National Rural Conference*, sponsored by the Canadian Rural Partnership (**www.rural.gc.ca**)

> Environment Canada's *Healthy Neighbourhoods* (**www.ec.gc.ca/ecoaction/choices/e_index.htm**) Health Canada's *Building Healthy Communities* and *First Nations and Inuit Health Programs* (**www.hc-sc.gc.ca/msb/fnihp/stats_e.htm**)

> Research conducted by the voluntary and non-governmental sectors

> Statistics Canada's *Rural and Small Town Canada* analysis bulletins, available at **www.statcan.ca:80/english/freepub/21-006-XIE/free.htm**

> Farm Women's Bureau Agriculture and Agri-Food Canada, Women and Rural Economic Development (WRED), diversity committees in your department

STAGE 3 People and Organizations Involved

Identify who needs to be involved and/or consulted, according to the impact the initiative will have. List the people (clients, stakeholders, partners), program delivery organizations, and resources (land, water, air; infrastructure, such as highways) in three columns: rural, remote and urban. *Some may fit in more than one column.*

STAGE 4 Development and Design

Develop the program, policy, legislation. Try to design it to factor in the needs of rural and remote Canadians, using the following questions as a guide.

- Is the initiative designed to respond to any of the priorities identified by rural Canadians (See Priorities, page 3)? Does it support the Federal Framework for Action in Rural Canada?
- How will this initiative advance the federal government's vision for rural Canada? (See Vision, page 3)
- Does this initiative conflict with the priorities and vision for rural Canada? If so, how will this conflict be resolved?
- Is the benefit to rural Canadians maximized through such methods as co-operation with other partners?
- Will the program be equally accessible to rural and remote Canadians as well as urban Canadians?
- Will the impact be equitable in all parts of the country or will there be a disproportionate impact on rural Canada? How will a negative impact be prevented or mitigated?
- Will the outcomes be measured? Which performance indicator(s) might be used to monitor the success/failure of this initiative?
- Will your policy or legislation be applicable in the same way to rural or remote as to urban Canadians and their communities? If not, how is its application different? Does the policy or legislation need to be modified for it to be beneficial to rural and remote Canadians?

STAGE 3 People and Organizations Involved

Who is involved?

Rural	Remote	Urban
e.g. Health Canada (Office of Rural Health)	e.g. Indian and Northern Affairs Canada	e.g. Health Canada
e.g. small and medium-sized enterprises	e.g. small and medium-sized enterprises	e.g. small and medium-sized enterprises

In order to build a list of possible constituents (whom to consult), you can view lists and directories of rural associations and organizations at **www.agr.ca/cris/dir_e.html.**

STAGE 4 Development and Design

Issues to consider when determining how to accommodate rural realities in the delivery of programs/services:

- Are the proposed delivery vehicles/instruments appropriate for rural Canada?
- Has clustering/single window/co-location been considered?
- Has alternative service delivery been considered?
- Could the program be delivered by community-based organizations closest to the client?
- Does it allow for regional variation?
- Does it allow for decision-making at the local level?
- Is it accessible to rural and remote Canadians? For example, access issues for rural areas include a limited telecommunications infrastructure, lack of speed and bandwidth, and long-distance charges, resulting in the need to provide a choice among in-person, telephone and/or Internet services.
- What are the sectoral or jurisdictional linkages/implications, if any?

STAGE 5 Communications

It is as important for federal communicators to use the Rural Lens in developing communications plans and products, as it is for policy analysts to use it in developing policies and programs. By using the Rural Lens, communicators will ensure that:

- rural Canadians are able to learn about the different initiatives of the federal government, and
- rural Canadians can see that their specific concerns have been recognized in the design of the initiative.

STAGE 6 Validation and Consultations

This stage complements the work done under Stage Two. If you have not undertaken consultations, this is a good point at which to do them.

- Undertake or locate and analyze the results of consultations with the people and organizations identified in Stage Three.
- Undertake or locate and analyze the results of relevant studies and research identified in Stage Two. Include other federal organizations, Central Agencies and/or Cabinet in the consultations to ensure that you co-ordinate horizontally across the federal government and obtain advice and guidance from senior officials and ministers, as needed.
- Validate the impact assessments made in Stage Two.
- Use feedback from any focus groups on communications messaging and products in Stage Five.

STAGE 5 Communications

- Use appropriate media to reach diverse rural and remote audiences, and to accommodate varying degrees of knowledge, literacy, or the use of a first language other than French or English.
- Radio and weekly newspapers reach many people in rural and remote Canada. You could also consider posting information at government locations in small towns (e.g. the Post Office, Service Canada Centres, CAP sites).
- The 1 800 O Canada toll-free line and the Canada Site (**www.canada.gc.ca**) can be used to advertise new programs and services. (Call Public Works and Government Services Canada at 613-998-0036 for a copy of the guidelines.)
- Cable TV, Internet and national newspapers are less appropriate, because they have a more limited reach in rural than in urban Canada. Using a variety of media ensures that everyone has an equal opportunity to get the message.
- Products and messages should be focus-tested with rural/remote as well as urban audiences.
- Download specific messages highlighting the government's commitment to rural Canada from **publiservice.gc.ca/services/infonet/modules/agriculture/mod015_e.html**

STAGE 6 Validation and Consultations

Who is involved? With whom do we consult and in what order?

Rural	Remote	Urban
e.g. Health Canada (Office of Rural Health)	e.g. Indian and Northern Affairs Canada	e.g. Health Canada
e.g. small and medium-sized enterprises	e.g. small and medium-sized enterprises	e.g. small and medium-sized enterprises

List the concerns separately by rural, remote and urban (some may fit more than one column).

Rural	Remote	Urban
e.g. Access to health care	e.g. Access to health care	e.g. Access to health care
e.g. Access to micro-financing/capital	e.g. Targeted opportunities for youth	e.g. Access to micro-financing/capital

STAGE 7 Refine Initiative and Identify Resources

Refine the details of the initiative to take results of consultations into account (recognizing that not all concerns raised during consultations may be addressed by this one initiative) and tailor the initiative to meet the needs of rural, remote and urban Canadians.

Identify sources of funds, human resources and partnerships.

STAGE 8 Approval

Present initiative to deputy minister(s), minister(s), Cabinet, Treasury Board, to seek approval (in the case of legislation, approval before being tabled in the House of Commons).

STAGE 9 Deliver Program

Implement the program or service. If the new initiative is legislation, it would be forwarded to Parliament for debate at this stage.

STAGE 10 Monitor and Evaluate Program

Include performance indicators for your organization and the cross-government indicators such as those being developed for the federal rural file. Then you will be able to answer the question: how has this initiative affected rural Canada?

Refine Initiative and Identify Resources

- Consult with federal officials, including the Rural Secretariat, to ensure horizontal co-ordination with other initiatives.
- Ensure that as many as possible, if not all of the concerns outlined in Stage Six are addressed in some manner, especially to ensure equitable treatment of rural, remote and urban communities (i.e. ensure that none suffer a disproportionately negative impact).

Approval

Include briefing material which indicates how the initiative fits into the Federal Framework for Action in Rural Canada and how it delivers on government commitments to rural Canada.

Deliver Program

There may be different delivery mechanisms for rural, remote and urban areas. This would be built in during the design stage.

Monitor and Evaluate Program

- Evaluation plan includes assessment of performance against relevant rural performance indicators (contact the Rural Secretariat at 613-759-7112 or at rs@em.agr.ca).
- Include initiatives in the Annual Report to Parliament on Rural Canada (view Report at **www.rural.gc.ca/annualreport/index_e.html**).

GUIDE D'UTILISATION DE LA LENTILLE RURALE

Canada

QU'EST-CE QUE LA LENTILLE RURALE?

Il s'agit d'un élément du Partenariat rural canadien, un outil pour vous aider à tenir compte des besoins des régions rurales et éloignées quand vous établissez des politiques, des programmes et des règlements nouveaux.

POURQUOI UTILISER LA LENTILLE RURALE?

- Pour renforcer votre initiative de sorte que **toutes** les collectivités et **tous** les Canadiens sans exception puissent en profiter, qu'ils se trouvent dans les régions rurales et éloignées ou en milieu urbain.
- Pour permettre au gouvernement fédéral de mieux tenir l'engagement qu'il a pris d'améliorer la qualité de vie des Canadiens des régions rurales et éloignées (discours du Trône 1997, 1999 et 2001).
- Pour renforcer la contribution qui sera faite par votre ministre au Rapport annuel au Parlement (coordonné par le Secrétariat rural).
- Pour optimiser l'occasion d'élaborer une bonne politique publique en évaluant son incidence sur les régions rurales et éloignées du Canada dès le début du processus d'élaboration, afin d'éviter qu'on doive modifier l'initiative à la fin pour tenir compte de considérations se rapportant aux régions rurales et éloignées.

COMMENT UTILISER CE GUIDE :

Le Guide comprend deux parties : **« Où en êtes-vous? »** et **« Comment utiliser la Lentille rurale »**. Sur la page de gauche figurent une description de l'étape visée et les questions à examiner; en regard, à droite, vous trouverez les tableaux à remplir, les questions auxquelles il faudra répondre ou des exemples à suivre.

1. **TROUVER L'ÉTAPE PERTINENTE.**
   Les dix étapes que nous avons retenues sont les suivantes :

1. Concept ..... p. 4
2. Analyse du contexte et étude d'impact ..... p. 4
3. Personnes et organismes concernés ..... p. 6
4. Élaboration et conception ..... p. 6
5. Communications ..... p. 8
6. Validation et consultations ..... p. 8
7. Parachèvement de l'initiative et définition des ressources ..... p. 10
8. Approbation ..... p. 10
9. Exécution du programme ..... p. 10
10. Contrôle et évaluation du programme ..... p. 10

2. **EXAMINER LES ÉNONCÉS ET LES QUESTIONS**
3. **POUR TERMINER L'ÉTAPE, REMPLIR LES TABLEAUX ET RÉPONDRE AUX QUESTIONS.**

Pour certains genres d'initiatives, vous souhaiterez peut-être franchir plusieurs étapes à la fois. Nous vous invitons à photocopier les tableaux pour chacune de vos nouvelles initiatives. De plus, nous vous guiderons au cours des différentes étapes.

QUE SIGNIFIE LE MOT « RURAL » ?

Le mot « rural » n'a pas la même signification pour tout le monde. Les collectivités rurales comprennent les petites villes, les villages et les hameaux; si l'on se fie à ce critère, environ 90 p. 100 du territoire canadien est constitué de régions rurales ou éloignées et près de 30 p. 100 de la population du pays se trouve disséminée sur cette superficie.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

On trouve des collectivités rurales d'un océan à l'autre et des collectivités éloignées dans les régions septentrionales ou côtières de la plupart des provinces ainsi que dans tous les territoires.

DEFINITIONS DU MOT « RURAL » :
Il n'y a pas de définition du mot « rural » utilisée de façon constante par tous les ordres de gouvernement. Celle que les organismes fédéraux emploient le plus souvent concerne les « régions rurales et petites villes du Canada ». Les définitions employées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par le Recensement de la population prennent en compte la densité de population.

DEFINITION DES « REGIONS RURALES ET PETITES VILLES DU CANADA » :
S'entend de la population de l'extérieur des régions métropolitaines de recensement RMR (une RMR a un noyau urbanisé d'au moins 100 000 habitants et englobe toutes les municipalités avoisinantes dont au moins 50 p. 100 de la population active travaille dans le noyau urbanisé) et de l'extérieur des agglomérations de recensement AR (une AR a un noyau urbanisé de 10 000 à 99 000 habitants et englobe toutes les municipalités avoisinantes dont au moins 50 p. 100 de la population active travaille dans le noyau urbanisé).
(population des régions rurales et des petites villes en 1996 = 22 %)

DEFINITION DONNÉE PAR L'OCDE :
- régions essentiellement rurales : plus de 50 p.100 de la population vit dans des collectivités rurales;
- régions relativement rurales : 15 à 49 p.100 de la population vit dans des collectivités rurales;
- régions essentiellement urbaines : moins de 15 p.100 de la population vit dans des collectivités rurales (collectivités ayant une densité de population inférieure à 150 habitants par km).

(population des régions essentiellement rurales en 1996 = 31 %)

DEFINITION AUX FINS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION : collectivités qui comptent moins de 1 000 personnes et régions dont la densité de population est inférieure à 400 habitants par km
(population rurale du Canada en 1996 = 22 %)

DEFINITION DU MOT ÉLOIGNÉ : Celle-ci est une définition ad hoc, puisqu'il n'y a pas de définition utilisée de façon constante par tous les ordres de gouvernement. Elle est basée sur le Document de travail de la géographie N° 2000-3, Division de la géographie, Statistique Canada (janvier 2000).

Éloigné : région à habitat dispersé, à une très grande distance des centres urbains/commerciaux, qui exercent très peu ou aucune influence sur ces régions. Les collectivités éloignées sont caractérisées par leur emplacement géographique, le degré d'activité économique (généralement moyen à faible), leurs attributs physiques et les défis d'accessibilité (pour les services, les biens et le transport).

CARACTÉRISTIQUES DES RÉGIONS RURALES ET ÉLOIGNÉES DU CANADA

- de plus grandes distances à franchir pour accéder aux services (médicaux, scolaires, financiers)
- accès réduit aux transports et options moins nombreuses à cet égard
- accès par des routes rurales, des chemins de glace, ou par voie aérienne ou maritime seulement
- accès réduit à l'infrastructure de télécommunications, au téléphone et à l'Internet
- dépendance à l'égard de l'industrie primaire (p. ex. exploitation forestière, pêche, mines, agriculture)
- air pur, grands espaces, vastes forêts et lacs, toundra
- un mode de vie qui se caractérise par une culture, une structure sociale et des traditions particulières
- le Nord est riche en ressources naturelles; il a un climat sévère, peu de végétation, un pergélisol et une période d'éclairement réduite. L'indice des prix est élevé pour l'exemption fiscale.

VISION

La vision du Canada rural qu'entretient le gouvernement fédéral est la suivante :

- Des communautés dynamiques et un ensemble de ressources durables contribuant à notre identité et à notre prospérité nationales.
- Des citoyens qui prennent des décisions éclairées concernant leur avenir.
- Des Canadiens qui partagent les avantages d'une économie et d'une société mondiales axées sur le savoir, et qui profitent pleinement des possibilités de développement des compétences personnelles et de création de collectivités durables.

PRIORITÉS

Voici les domaines prioritaires cernés par les Canadiens vivant en milieu rural :

- Accès aux programmes et aux services du gouvernement fédéral;
- Accès aux ressources financières susceptibles de permettre le développement des entreprises et des collectivités rurales;
- Programmes et services à l'intention des jeunes des régions rurales et notamment des jeunes Autochtones;
- Renforcement des capacités, développement des qualités de chef et perfectionnement des compétences dans les collectivités rurales;
- Infrastructure de développement communautaire;
- Acquisition des compétences et de la technologie permettant une participation à l'économie axée sur le savoir;
- Diversification économique du Canada rural par une aide mieux ciblée;
- Accès aux soins de santé à un coût raisonnable;
- Accès à l'éducation à un coût raisonnable;
- Création de partenariats stratégiques pour faciliter le développement des collectivités rurales;

La **Vision** et les **Priorités** ont été définies dans le cadre du Dialogue rural (échange entre le gouvernement fédéral et la population des régions rurales et éloignées). Elles s'inscrivent dans le **Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural.**

ÉTAPE 1 Concept

Définir l'initiative (programme, politique, mesure législative).

ÉTAPE 2 Analyse du contexte et étude d'impact

Vous avez d'excellentes idées qui profiteront à la population canadienne. L'objet de la présente section est de vous aider à situer votre initiative dans le « contexte général » des priorités gouvernementales, surtout en ce qui concerne le monde rural. Si vous souhaitez procéder à des consultations à cette étape, voyez les directives détaillées qui figurent à l'étape 6.

- Examinez les discours du Trône récents, les derniers budgets, les priorités gouvernementales, les liens horizontaux avec les autres priorités du gouvernement fédéral, les revendications et les attentes du public, l'appui des intervenants et la sphère de compétence. L'impact pourrait bien être le même pour les collectivités rurales ou éloignées et pour les collectivités urbaines, ou bien un impact qui s'avère favorable pour les unes pourrait bien l'être également pour les autres. Par contre, un effet néfaste disproportionné pour les régions rurales ou éloignées devrait vous amener à reconsidérer votre proposition. Est-ce qu'elle réussira l'épreuve de la bonne politique publique?

- Vérifiez si les autres ministères ont procédé à des consultations auprès des collectivités rurales, éloignées et urbaines (consultez les sites Internet des ministères, des comités parlementaires, etc.).

- Au besoin, effectuez des études ou des travaux de recherche sur les aspects de votre initiative qui touchent le Canada rural pour constituer une documentation abondante et une assise solide pour votre initiative (p. ex. recherchez de l'information et des sources sur le site du Projet de recherche sur les politiques, **policyresearch.schoolnet.ca**). Par exemple, consultez les services appropriés qui s'intéressent aux questions touchant les femmes, ou bien adressez-vous à des experts de la diversité afin de prendre en compte tout impact non souhaitable sur les divers sous-groupes des collectivités rurales, éloignées ou urbaines.

- Consultez le Secrétariat rural pour connaître les effets possibles sur la population rurale (613-759-7112, **www.rural.gc.ca**).

POSEZ-VOUS LES QUESTIONS SUIVANTES :

- Quelle est la pertinence de cette initiative pour les collectivités rurales et éloignées du Canada?
- Les incidences de l'initiative seront-elles spécifiques à une région ou à un milieu rural ou éloigné en particulier?
- Quel impact financier ou économique l'initiative pourrait-elle avoir dans les régions rurales et éloignées?
- Quel impact social pourrait-elle avoir dans les régions rurales et éloignées?
- Quel impact pourrait-elle avoir sur l'environnement dans les régions rurales et éloignées?
- Quel impact pourrait-elle avoir sur la culture dans les régions rurales ou éloignées?
- Comment peut-on mesurer les effets sur les régions rurales ou éloignées?
- L'initiative cadre-t-elle avec les priorités gouvernementales et avec les engagements que le gouvernement fédéral a pris envers les collectivités rurales et éloignées et notamment envers d'autres sous-groupes de ces collectivités?
- Cette initiative aura-t-elle des effets différents pour certains sous-groupes particuliers (hommes, femmes, jeunes, aînés, résidants autochtones et non autochtones) dans les régions rurales et éloignées?
- A-t-on tenu compte de la viabilité du projet (c'est-à-dire de la convergence des facteurs économiques, sociaux et environnementaux)?

ÉTAPE 1 Concept

Comment s'intitule votre initiative? Quel en est l'objet?

Exemples d'initiatives : **programme** de renforcement des capacités des collectivités rurales; **politique** fiscale visant les petites et moyennes entreprises; **mesures législatives** relatives aux espèces en péril.

ÉTAPE 2 Analyse du contexte et étude d'impact

Dans le tableau, indiquez quel est l'impact de l'initiative sur les personnes et sur les ressources des régions rurales, des régions éloignées et des régions urbaines. Vous pouvez ajouter des sous-colonnes pour certains sous-groupes.

Question	Régions rurales	Régions éloignées	Régions urbaines
Pertinence pour les régions rurales et éloignées			
Pertinence pour une région donnée			
Effets sur l'économie des régions rurales et éloignées			
Impact social dans les régions rurales et éloignées			
Impact environnemental dans les régions rurales et éloignées			
Impact sur la culture des régions rurales et éloignées			
Mesure des effets			

EXEMPLES DE CONSULTATIONS ET DE TRAVAUX DE RECHERCHE :

> Le *Dialogue rural* et la *Conférence rurale nationale*, organisés par le Partenariat rural canadien (**voir www.rural.gc.ca**);

> *Voisinages en santé* d'Environnement Canada et deux programmes de Santé Canada, (**www.ec.gc.ca/ecoaction/choices/f_index.htm**) *Pour des communautés en bonne santé* et *Programme de santé des Premières nations et des Inuit* (**www.hc-sc.gc.ca/msb/fnihp/stats_f.htm**);

> Travaux de recherche menés par les organismes bénévoles et le secteur non gouvernemental;

> Le Bulletin d'analyse - *Régions rurales et petites villes du Canada* de Statistique Canada à l'adresse suivante : **www.statcan.ca:80/francais/freepub/21-006-XIF/free_f.htm** ;

> Le Bureau des agricultrices (AAC), Femmes et Développement économique des régions rurales et les comités de la diversité au sein de votre ministère.

ÉTAPE 3 Personnes et organismes concernés

Déterminez, selon l'impact prévu, qui devrait participer au processus de décision ou être consulté. Faites la liste des personnes (clients, intervenants, partenaires), des organismes d'exécution des programmes et des ressources (terre, eau, air, infrastructures telles que les routes) sur trois colonnes (régions rurales, régions éloignées et régions urbaines). *Certains éléments peuvent se retrouver dans plus d'une colonne.*

ÉTAPE 4 Élaboration et conception

Concevez le programme, la politique ou la législation. Tentez de prendre en compte les besoins des personnes vivant dans les régions rurales et éloignées en répondant aux questions suivantes :

- L'initiative est-elle conçue pour répondre à l'une ou l'autre des priorités cernées par les citoyens des régions rurales et éloignées du Canada (Voir Priorités, p. 3)? Va-t-elle dans le sens du Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural?
- En quoi cette initiative s'inscrit-elle dans la vision du Canada rural définie par le gouvernement fédéral? (Voir Vision p. 3)
- Cette initiative est-elle incompatible avec les priorités et la vision qui ont été définies pour le Canada rural? Le cas échéant, comment résoudre ce conflit?
- A-t-on pris des moyens (p. ex. collaboration avec d'autres partenaires) pour que la population rurale retire le maximum de bénéfices de l'initiative?
- Pour les citoyens des régions rurales et éloignées, l'accès au programme sera-t-il aussi facile que pour ceux des régions urbaines?
- L'impact de l'initiative sera-t-il sensiblement le même dans tous les coins du pays, ou le Canada rural subira-t-il des effets disproportionnés? Que fera-t-on pour prévenir ou atténuer les effets néfastes?
- Les résultats seront-ils mesurés? Quels indicateurs de rendement pourront servir à vérifier le succès ou l'échec de l'initiative?
- La mise en oeuvre de votre politique ou projet de loi sera-t-elle identique dans les collectivités et les régions rurales ou éloignées et urbaines? Sinon, en quoi sera-t-elle différente? Faudra-t-il modifier la politique ou le projet de loi pour que la population des régions rurales et éloignées puissent en tirer profit?

ÉTAPE 3 Personnes et organismes concernés

Qui est concerné?

Regions rurales	Regions eloignees	Regions urbaines
ex. : Santé Canada (Bureau de la santé rurale)	ex. : Affaires indiennes et du Nord canadien	ex. : Santé Canada
ex. : petites et moyennes entreprises	ex. : petites et moyennes entreprises	ex. : petites et moyennes entreprises

Afin de dresser une liste des groupes d'intérêt à consulter, vous pouvez parcourir des répertoires d'associations et d'organismes ruraux à l'adresse Internet suivante : **www.agr.ca/cris/dir_f.html**

ÉTAPE 4 Élaboration et conception

Points à prendre en considération pour tenir compte de la réalité rurale dans l'exécution des programmes et la prestation des services :

- Les organes et outils d'exécution sont-ils adaptés au Canada rural?
- A-t-on envisagé le regroupement de services, l'établissement d'un guichet unique ou le partage de locaux?
- A-t-on considéré de nouveaux modes de prestation des services?
- Pourrait-on confier la mise en oeuvre aux organismes communautaires les plus près des clients?
- Peut-on adapter le programme ou le service au contexte régional?
- Permet-on la prise de décisions à l'échelle locale?
- Est-ce accessible aux Canadiens vivant en milieu rural et éloigné? Par exemple, en milieu rural, les problèmes d'accès sont liés aux éléments suivants : infrastructures de télécommunications limitées, lenteur, bande passante et frais d'interurbain; il peut donc être nécessaire de permettre un choix pour ce qui est du mode de prestation des services (en personne, par téléphone ou par Internet).
- Quels sont les liens ou les répercussions sectoriels ou juridictionnels, s'il en existe?

ÉTAPE 5 Communications

Lorsqu'ils créent des plans et des produits de communication, les agents de communication du gouvernement fédéral doivent utiliser la Lentille rurale tout aussi impérativement que les analystes des politiques qui élaborent des politiques et des programmes. En agissant de la sorte, les communicateurs pourront garantir :

- que la population rurale restera informée des diverses initiatives du gouvernement fédéral;
- que la population rurale sera en mesure de constater que les dossiers qui la touchent ont été pris en compte lors de la conception de l'initiative.

ÉTAPE 6 Validation et consultations

Cette étape complète l'étape 2. Ce serait une bonne idée de procéder dès maintenant à des consultations, si ce n'est déjà fait.

- Entreprenez des consultations avec les personnes et les organismes définis à l'étape 3 ou repérez et analysez les résultats de consultations préalables.
- Entreprenez les études et les travaux de recherche définis à l'étape 2 ou repérez et analysez les résultats d'études et de travaux de recherche effectués préalablement. Invitez d'autres organismes fédéraux, des organismes centraux et/ou le Cabinet à participer aux consultations et, au besoin, demandez des conseils aux hauts fonctionnaires et aux ministres.
- Validez les études d'impact effectuées à l'étape 2.
- Incluez la rétroaction de tout groupe de consultation ayant participé à la mise à l'essai des messages et des produits de communication à l'étape 5.

ÉTAPE 5 Communications

- Utilisez les médias qui conviennent pour atteindre les divers publics des régions rurales et éloignées, sans oublier que les connaissances et le degré d'alphabétisation varient selon les personnes et que, dans certains cas, la langue maternelle n'est ni l'anglais, ni le français.

- La radio et les hebdomadaires ruraux ont un bon rayonnement dans les régions rurales et éloignées du Canada. Dans les petites villes, on peut également envisager l'affichage dans les points de service du gouvernement (p. ex., bureau de poste, centres de Service Canada, sites du PAC).

- Il est possible d'utiliser la ligne sans frais 1 800 O Canada et le site du Canada (**www.canada.gc.ca**) pour faire connaître de nouveaux programmes et services. (On peut demander un exemplaire des lignes directrices en appelant Travaux publics et Services gouvernementaux Canada au 613-998-0036.)

- La télévision par câble, l'Internet et les journaux nationaux sont des supports moins appropriés parce que leur rayonnement est plus limité dans les régions rurales que dans les régions urbaines. On peut s'assurer que tous les citoyens ont une chance égale de recevoir le message en utilisant plusieurs canaux de communication.

- Les produits de communication et les messages devraient être mis à l'essai dans les collectivités rurales et éloignées tout comme dans les régions urbaines.

- Vous pouvez télécharger des messages précis soulignant l'engagement du gouvernement envers le Canada rural à partir du site **publiservice.gc.ca/services/infonet/modules/agriculture/mod015_f.html**

ÉTAPE 6 Validation et consultations

Qui consulter et dans quel ordre?

Régions rurales	Régions éloignées	Régions urbaines
ex. : Santé Canada (Bureau de la santé rurale)	ex. : Affaires indiennes et du Nord canadien	ex. : Santé Canada
ex. : petites et moyennes entreprises	ex. : petites et moyennes entreprises	ex. : petites et moyennes entreprises

Faites la liste des dossiers par catégorie (régions rurales, régions éloignées ou régions urbaines). Certains éléments peuvent se retrouver dans plus d'une colonne.

Régions rurales	Régions éloignées	Régions urbaines
ex. : Accès aux services de santé	ex. : Accès aux services de santé	ex. : Accès aux services de santé
ex. : Accès au financement, micro-crédit	ex. : Occasions d'emploi ciblées pour les jeunes	ex. : Accès au financement, micro-crédit

ÉTAPE 7 Parachèvement de l'initiative et définition des ressources

Parachevez l'initiative en fonction des résultats des consultations (tout en reconnaissant qu'elle ne permettra pas à elle seule de régler tous les problèmes soulevés au cours des consultations) et adaptez-la aux besoins des collectivités rurales, éloignées et urbaines.

Définir les sources de financement, les ressources humaines et les partenariats.

ÉTAPE 8 Approbation

Présentez l'initiative au sous-ministre (aux sous-ministres), au ministre (aux ministres), au Cabinet ou au Conseil du Trésor pour approbation (on doit faire approuver toute mesure législative devant être déposée à la Chambre des communes).

ÉTAPE 9 Exécution du programme

Mettez en oeuvre le programme ou le service. Si la nouvelle initiative est une mesure législative, à cette étape, elle est soumise au Parlement pour discussion.

ÉTAPE 10 Contrôle et évaluation du programme

Incluez les indicateurs de rendement à l'intention de votre organisme et les indicateurs pangouvernementaux tels que ceux que l'on élabore actuellement pour le dossier rural du fédéral. Vous serez ensuite en mesure de déterminer quel a été l'effet de cette initiative sur le Canada rural.

Parachèvement de l'initiative et définition des ressources

- Consultez les fonctionnaires fédéraux, y compris le Secrétariat rural, pour assurer la coordination horizontale avec les autres initiatives.

- Veillez à vous attaquer au plus grand nombre possible de questions parmi celles qui ont été définies à l'étape 6, sinon à toutes, et notamment assurez le traitement équitable des collectivités rurales et urbaines (de sorte qu'il n'y ait pas d'effet néfaste disproportionné).

Approbation

Joignez des documents d'information qui expliquent de quelle façon l'initiative s'insère dans le Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural et en quoi elle fait suite aux engagements antérieurs du gouvernement dans ce sens.

Exécution du programme

Pour les régions rurales, éloignées et urbaines, il pourra y avoir des mécanismes d'exécution différents qui devront avoir été pris en compte dès l'étape de la conception.

Contrôle et évaluation du programme

- Le plan d'évaluation comprend une évaluation du rendement en fonction d'indicateurs pertinents pour le monde rural. (Communiquez avec le Secrétariat rural au numéro 613-759-7112 ou par Internet à rs@em.agr.ca.)

- Incluez les initiatives dans le Rapport annuel sur le Canada rural qui sera présenté au Parlement (voir le rapport à l'adresse **http://www.rural.gc.ca/annualreport/index_f.html**).